



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 24726

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État aux personnes âgées de bien vouloir lui indiquer la durée moyenne de séjour d'un homme et d'une femme en établissement pour personnes âgées.

Texte de la réponse

Depuis 1990, la population de la France métropolitaine a augmenté de 1,9 million de personnes, dont 1,2 million pour les plus de soixante ans. En 1999, plus d'un habitant sur cinq de la métropole a plus de 60 ans et un sur quatre a moins de 20 ans. Comparés aux données des recensements précédents, ces chiffres confirment le vieillissement de la population de la métropole. Sauf rupture tout à fait imprévisible dans l'évolution des taux de fécondité et de mortalité, à flux migratoires inchangés, l'augmentation de la part des personnes les plus âgées est inéluctable. Ainsi, les projections démographiques indiquent que la population de plus de 60 ans devrait augmenter de 16 % environ entre 2000 et 2010, avec l'arrivée des premières classes du « baby boom ». Sur la même période, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait croître de 50 %, du fait du remplacement des cohortes nées pendant la Première Guerre mondiale par celles, plus nombreuses, nées dans la première partie des années vingt. Il n'en résulte pas pour autant l'existence d'un lien mécanique entre la croissance du nombre des personnes de plus de 80 ans et les besoins d'accueil en institution. En effet, vivre et vieillir à domicile est l'aspiration partagée de l'écrasante majorité de nos concitoyens, même très âgés, et le développement du maintien à domicile est l'axe fédérateur des politiques publiques. En 1998, 87 % des personnes âgées de 75 ans et plus et 73 % de celles de 85 ans et plus vivent chez elles ou chez un membre de leur famille. Le temps est révolu où l'on entrait en maison de retraite à 65 ans pour y séjourner une vingtaine d'années. En 1998, l'âge moyen à l'entrée est de 83 ans pour les femmes et de 76 pour les hommes, et la durée moyenne de séjour s'établit à trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24726

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7072

Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 712